

DÉLAI D'INSCRIPTION: MERCREDI, 24 MAI 2023
**INSCRIPTION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL CHEF / CHEFFE D'ATELIER DE CARROSSERIE,
 ORIENTATIONS PEINTURE, TÔLERIE ET SERRURERIE SUR VÉHICULES**
Le/La soussigné(e),

Nom _____	Prénom _____
Né(e) le _____	Lieu d'origine / Nationalité _____
N° AVS _____	
Rue / N° _____	NPA / Domicile _____
Téléphone / Mobile _____	E-Mail _____

désire prendre part à l'examen professionnel fédéral 2023 et reconnaît accepter le règlement d'examen et leur directive du 11 janvier 2017 pour l'examen professionnel de chef / cheffe d'atelier de carrosserie orientations peinture, tôlerie et serrurerie sur véhicules.

Apprentissage (formation initiale) accompli comme

du _____ au _____

Activités pratiques (énumération complète!)

du	au	Durée en mois	comme	dans l'entreprise
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

Annexes obligatoires (veuillez n'annexer que des photocopies s.v.p.)

- | | |
|---|--|
| _____ la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo | _____ curriculum vitae |
| _____ certificats de travail (également une attestation de l'employeur actuel) | _____ certificat de capacité de la formation initiale |
| _____ attestation du cours pour formateur/-trice en entreprise et autres cours fréquentés | _____ certificats de Coordinateur/-trice d'atelier de carrosserie et de Professionnel/-le de la carrosserie de l'orientation respective
(l'admission est accordée sous réserve si un certificat n'a pas encore terminé, mais obtient le certificat dans l'intervalle de temps situé entre la décision d'admission et l'examen). |

Orientation _____Langue d'examen : ☐ allemand ☐ français ☐ italien☐ J'ai pris connaissance des manuels «travail pratique individuels» et «travail de projets» et suis d'accord avec cela.**Lieu / Date** _____**Signature** _____

Les formulaires d'inscription qui ne sont pas dûment remplis ou auxquels les documents obligatoires ne sont pas annexés, ne seront pas acceptés.

Taxe d'examen (y compris coûts du matériel) CHF 1'800.–

Ne seront autorisés à prendre part aux examens que les candidats remplissant les conditions d'admission selon l'Art. 3.3 (admission) du Règlement pour l'examen professionnel de chef / cheffe d'atelier de carrosserie orientations tôlerie, peinture et serrurerie sur véhicules du 11 janvier 2017 et ayant réglé en temps voulu la taxe d'examens (la facture sera envoyée avec la confirmation d'admission en mois d'juillet 2023). Les règlements peuvent être téléchargés à www.carrosseriesuisse.ch.